

**Primes pour Charges Administratives : fonctions attributaires et montants maximum pour l'année universitaire 2014-2015**

La prime pour charges administratives (PCA) a pour objet de compenser l'exercice au sein de l'établissement d'une responsabilité administrative ou d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut pas être inférieure à un an. Les personnels éligibles sont les enseignants chercheurs et certains personnels enseignants.

Le Directeur arrête chaque année la liste des fonctions éligibles à l'attribution d'une prime ainsi que les montants maximum attribuables après avis du Conseil d'Administration. Les décisions individuelles d'attribution ainsi que les montants individuels sont arrêtés par le Directeur après avis du Conseil d'Administration restreint aux enseignants.

*Référence réglementaire : Décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur*

**Les fonctions, les fiches détaillées des fonctions, ainsi que les montants maximum attribuables proposés figurent dans le document ci-joint.**

Liste des fonctions attributaires et montants maximum des PCA 2014-2015

<b>Primes de Charges Administratives</b>	
<b>Fonctions attributaires</b>	<b>Taux Maximum (en Euros)</b>
Directeur(trice) de la Recherche	5 500 €
Directeur(trice) scientifique du CETI	5 500 €
Directeur(trice) de la Formation	5 500 €
Directeur(trice) des Relations Extérieures	5 500 €
Directeur(trice) du GEMTEX	3 000 €
Directeur(trice) Adjoint(e) du GEMTEX	1 500 €
Mission temporaire : Chargé(e) de la réforme pédagogique *	1 500 €

\* Il n'y aura pas perception de la PCA si les activités sont décomptées dans le cadre du référentiel d'activités de l'Ecole.

Le versement de la PCA est subordonné à la réalisation complète du service statutaire d'enseignement.

Afin de faciliter les attributions individuelles en fin d'année universitaire par le directeur sur avis du CA restreint, le Conseil d'administration maintient la réactualisation et signature des fiches missions correspondant aux charges administratives en début d'année universitaire par les bénéficiaires potentiels qui s'engagent par ailleurs à remettre en fin d'année universitaire un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au regard des objectifs et indicateurs liés à la mission.

Les fiches missions actualisées des PCA seront consultables sur la page RH du portail de l'Ecole.

## FICHE MISSION

2014-2015

### DIRECTEUR(TRICE) DE LA RECHERCHE

Montant maximum de la  
PCA : 5 500€

Le(la) Directeur(trice) de la Recherche est placé(e) sous l'autorité du Directeur de l'ENSAIT.

Le(la) Directeur(trice) de la Recherche a compétence et délégation pour les domaines de la recherche.

Les missions générales du(de la) Directeur(trice) de la Recherche sont de :

- consolider la formation par la recherche ;
- établir les collaborations scientifiques nationales et internationales ;
- améliorer le retour des connaissances vers la formation initiale ;
- assurer la valorisation de la recherche.

Le(la) Directeur(trice) de la Recherche s'attachera à développer les points suivants :

- Dynamiser et valoriser les activités de recherche ;
- Conforter la formation par la recherche ;
- Élargir le champ des collaborations scientifiques au plan national et international en étroite collaboration avec la Direction des Relations Internationales, en mettant en œuvre un fonctionnement en réseau ;
- Développer la coopération avec des laboratoires français présentant des thématiques convergentes à l'occasion de projets de durée limitée et privilégiant les partenariats industriels ;
- Améliorer et transmettre les retombées des activités de recherche vers le domaine de la formation initiale en participant, avec la Direction de la Formation, à la création et aux réflexions du Conseil de Perfectionnement et ce afin de préciser les nouveaux enseignements et les nouvelles options à créer.

Il peut être mis fin à la fonction de Directeur(trice) de la Recherche par démission ou par décision du Directeur de l'ENSAIT.

Le(la) Directeur(trice) de la Recherche s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au titre de l'année universitaire.

Nom Prénom :  
Grade :

Date et Signature

## FICHE MISSION

2014-2015

### DIRECTEUR(TRICE) SCIENTIFIQUE DU CETI

Montant maximum de la  
PCA : 5 500€

Le(la) Directeur(trice) scientifique du CETI est placé(e) sous l'autorité du Directeur de l'ENSAIT.

Dans le cadre de la collaboration entre le CETI et l'ENSAIT, concernant le développement et la promotion d'activités de recherche et de transfert de technologie, de formation continue sur leurs domaines communs de compétence, collaboration formalisée par une convention de partenariat, les missions générales du(de la) Directeur(trice) Scientifique du CETI s'articulent autour du développement et de la structuration de la politique scientifique du partenariat (SPPS). Elles consisteront à :

- Développer le partenariat entre l'ENSAIT et le CETI ;
- Mener les réflexions nécessaires tant au niveau Scientifique que juridique en s'entourant des acteurs nécessaires ;
- Formaliser le mode juridique retenu de la structuration ;
- Aider le CETI à la mise en œuvre du SPPS.

La SPPS aura pour mission de proposer au CETI, afin de lui garantir un rayonnement économique et scientifique au profit des acteurs du secteur textile :

- Une politique scientifique
- Une politique d'acquisition de parc matériel
- Une politique de recrutement de personnels qualifiés

Il peut être mis fin à la fonction de Directeur(trice) scientifique du CETI par démission ou par décision du Directeur de l'ENSAIT.

Le(la) Directeur(trice) scientifique du CETI s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au titre de l'année universitaire.

Nom Prénom :  
Grade :

Date et Signature

## FICHE MISSION

2014-2015

### DIRECTEUR(TRICE) DE LA FORMATION

Montant maximum de la  
PCA : 5 500€

Le(la) Directeur(trice) de la Formation est placé(e) sous l'autorité du Directeur de l'ENSAIT.

Il(elle) a de manière globale, compétence et délégation pour tous les volets de la formation. Ses missions sont dédiées à la mise en œuvre et au pilotage de la formation au sein de l'ENSAIT. Il(elle) coordonne les différents secteurs d'enseignement et a la responsabilité de l'organisation des études.

Ses missions principales :

- piloter pédagogiquement la formation de l'ingénieur ENSAIT : mise en œuvre de la formation de l'entrée à l'école jusqu'à l'attribution du diplôme ;
- participer à la définition, à la construction et à la maîtrise de l'offre de formation dans une logique de cohérence d'établissement ;
- mettre en œuvre la stratégie internationale de l'Ecole : avec l'aide des tuteurs pays, veiller à l'adéquation des programmes des partenaires internationaux ;
- animer le Conseil Pédagogique, le Conseil des Etudes et le Conseil de Perfectionnement ;
- mener la réflexion sur la réforme pédagogique.

Le(la) Directeur(trice) de la Formation travaille pour cela en lien étroit avec les responsables pédagogiques, les responsables de stages et de PFE, les différents responsables de l'apprentissage, des relations internationales et de la recherche, la chargée de mission de la réforme pédagogique et les responsables des diverses formations de l'établissement.

Par ailleurs, le(la) Directeur(trice) de la Formation, en collaboration avec le service des études, les correspondants de promotion et la cellule Qualité, dans une logique de service aux usagers, veille également à assurer la promotion :

- des démarches qualité ;
- du processus continu d'évaluation des formations.

Il peut être mis fin à la fonction de Directeur(trice) de la Formation par démission ou par décision du Directeur de l'ENSAIT.

Le(la) Directeur(trice) de la formation s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au titre de l'année universitaire.

Nom Prénom :  
Grade :

Date et Signature

## DIRECTEUR(TRICE) DES RELATIONS EXTERIEURES

Montant maximum de la  
PCA : 5 500€

Le(la) Directeur(trice) des relations extérieures est placé(e) sous l'autorité du Directeur de l'ENSAIT.

Le(la) Directeur(trice) des relations extérieures a compétence dans le domaine des actions liant l'Ecole et les entreprises ou toutes autres structures. Il assure au quotidien le suivi de ce secteur.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Animer le développement des actions vers les entreprises ;
- Animer le développement des actions en direction des élèves-ingénieurs ;
- Mener des actions transversales en faveur du développement de l'ENSAIT et de sa promotion dans les mondes économiques.

➤ **Animer le développement des actions vers les entreprises**

Il(elle) assure la supervision du directeur du SAIC notamment en matière de :

- Formation tout au long de la vie : conception et réalisation d'un programme de formation continue annuelle, définition du contenu et des intervenants de la formation, organisation logistique des sessions, suivi administratif des apprenants, suivi financier des contrats de formation ;
- Prestations : actions de prospection et de coordination des contrats, suivi administratif et financier.

Il(elle) est responsable des relations avec les partenaires : Clubs, Pôles de compétitivités, Clusters et réseaux.

➤ **Animer le développement des actions en faveur des élèves-ingénieurs**

En matière de Stages : prospection, diffusion des offres, validation des stages, rédaction des conventions, suivi administratif élève ingénieur, organisation des soutenances, gestion des contacts entreprises.

S'agissant des Projets de Fin d'Etudes/ contrats recherche : Prospection, aide à la définition du sujet, diffusion des offres, aide à la rédaction du contrat industriel, validation objectif projet critère ENSAIT, suivi administratif élève ingénieur, organisation des soutenances, gestion des contacts entreprises, suivi financier des contrats.

➤ **Mener des actions transversales en faveur du développement de l'ENSAIT et de sa promotion dans le monde de l'Entreprise**

Il(elle) supervise :

- La collecte de la Taxe d'Apprentissage : réalisation de la plaquette, diffusion de la plaquette, relance téléphonique de la taxe d'apprentissage, suivi financier de la collecte ;
- La mise à jour continue de la base de données GRC ;
- La communication entreprises : élaboration de plaquette offre de service des entreprises, actions de communication des relations extérieures.

Il peut être mis fin à la fonction de Directeur(trice) des relations extérieures par démission ou par décision du Directeur de l'ENSAIT.

Le(la) Directeur(trice) des relations extérieures s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au titre de l'année universitaire.

Nom Prénom :  
Grade :

Date et Signature

## FICHE MISSION

2014-2015

### DIRECTEUR(TRICE) DU GEMTEX

Montant maximum de la  
PCA : 3 000€

La Direction du GEMTEX est assurée par un(e) Directeur(trice) assisté(e) d'un(e) Directeur(trice) Adjoint(e).

Le(la) Directeur(trice) du GEMTEX est responsable de la gestion des crédits attribués au laboratoire. Il(elle) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique scientifique et des programmes de recherche, ainsi que des demandes de l'utilisation des moyens du laboratoire. Il(elle) est responsable des missions du laboratoire :

- développer des recherches scientifiques dans les domaines d'intérêt portant sur le matériau textile ainsi que sur les procédés et les fonctionnalités associées ;
- faciliter la diffusion des travaux réalisés par ses chercheurs (publications nationales et internationales, brevets, conférences et journées spécialisées, ...)
- favoriser les collaborations pluridisciplinaires ;
- participer à la formation doctorale dans les domaines concernés ainsi qu'aux formations de Master ;
- créer et développer des liens avec le tissu industriel ;
- monter des collaborations nationales et internationales dans les domaines d'intérêt du GEMTEX.

Le(la) Directeur(trice) du GEMTEX est nommé(e) par le Directeur de l'ENSAIT après consultation des membres constituant le GEMTEX.

La durée du mandat du(de la) Directeur(trice) du GEMTEX est de trois ans.

Le(la) Directeur(trice) du GEMTEX s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au titre de l'année universitaire.

**Nom Prénom :**  
**Grade :**

**Date et Signature**

## FICHE MISSION

2014-2015

### DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) DU GEMTEX

Montant maximum de la  
PCA : 1 500€

Le(la) Directeur(trice) Adjoint(e) du GEMTEX assiste le(la) Directeur(trice) du GEMTEX dans toutes ses missions.

Il(elle) est nommé(e) par le Directeur de l'ENSAIT sur proposition du(de la) Directeur(trice) du GEMTEX pour une durée de trois ans.

Le(la) Directeur(trice) du GEMTEX définit la fiche de mission de son(sa) Directeur(trice) Adjoint(e). En collaboration avec le(la) Directeur(trice) de la Recherche, le(la) Directeur(trice) Adjoint(e) du GEMTEX, a pour principales missions :

- La structuration des trois équipes de recherche du laboratoire :
  1. Mechanics – Textile Composites (MTC)
  2. Human Centered Design (HCD)
  3. Multifunctional Textiles and Processes (MTP)
- Le suivi, la définition des missions confiées et l'évaluation des Animateurs Scientifiques des trois groupes de Recherche ;
- La représentation du laboratoire dans les instances institutionnelles, Région, PRES, Universités, Invités extérieurs... sur délégation confiée par le Directeur du laboratoire ;
- Le pilotage de la cellule de montage de projets collaboratifs du laboratoire ;
- La gestion de la communication pour le laboratoire.

Il peut être mis fin à la fonction du(de la) Directeur(trice) Adjoint(e) du GEMTEX par démission ou par décision du Directeur de l'ENSAIT après avis du(de la) Directeur(trice) du GEMTEX.

Le(la) Directeur(trice) Adjoint(e) du GEMTEX s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au titre de l'année universitaire

Nom Prénom :  
Grade :

Date et Signature



## FICHE MISSION

2014-2015

### Chargé(e) de la réforme pédagogique

Montant maximum de la  
PCA : 1 500 €

Dans le cadre de la réforme pédagogique engagée par l'Ecole, le(la) Chargé(e) de mission aura, sous l'impulsion du Directeur pour principale mission de :

- Identifier les principaux besoins en matière de rénovation pédagogique ;
- Réaliser une veille sur les innovations pédagogiques ;
- Identifier des stratégies/outils/moyens pour répondre à ces besoins : benchmarking, nouvelles pédagogies ;
- Proposer une stratégie de rénovation et la décliner en propositions concrètes :
  - L'organisation des disciplines ;
  - L'organisation dans l'année ;
  - L'introduction de « nouvelles » pédagogies ;
  - L'évolution du savoir être des étudiants au cours des 3 années à l'ENSAIT ;
  - La place des stages, projets, etc.
  - ...
- Evaluer la faisabilité de ces propositions avec le conseil pédagogique et la direction des études ;
- Travailler avec la direction de la formation pour rendre les propositions adaptables à l'ENSAIT ;
- En concertation avec la Direction de la Formation, proposer un calendrier de mise en place de ces réformes ;
- Analyser les résultats de leur mise en place et proposer des améliorations continues (réfléchir et mettre en place le dispositif d'évaluation de la « réussite » des réformes).

Il peut être mis fin à la fonction du(de la) Chargé(e) de mission « Réforme Pédagogique » par démission ou par décision du Directeur de l'ENSAIT.

Le(la) Chargé(e) de mission « Réforme Pédagogique » s'engage à remettre chaque année un rapport d'une page maximum retraçant sommairement les actions menées au titre de l'année universitaire.

**Nom Prénom :**  
**Grade :**

**Date et Signature**